



## ***F.S.U.* Compte rendu CTSD du 3 février 2017**

### **Lecture de la déclaration liminaire de la FSU 64 : Extrait**

«[...] La lutte contre les inégalités scolaires qui se creusent en France, nécessite une réelle ambition budgétaire que l'on ne retrouve pas dans ces 5 années écoulées, les efforts consentis restent insuffisant et trop tardifs[...] » (Lire l'intégralité sur le site <http://snuipp.64.fr>)

**Malgré une dotation positive de 11 postes** (attribuée malgré une baisse démographique) qui permettent une carte scolaire moins sévère que les autres années, pour la FSU 64, beaucoup d'écoles n'ont pas été emportées par l'élan de la refondation.

En effet, la carte scolaire de cette année devrait dresser un bilan de 26 fermetures définitives et 13 révisables pour seulement 14 ouvertures définitives.

Plusieurs classes de maternelle se retrouvent encore avec des effectifs en moyenne au-delà de 27 allant même parfois jusqu'à 30 ou 31 ! Ce constat est plus caractérisé sur certaines zones (ou disons circonscriptions !)

Pour la FSU 64, ceci est inacceptable. Les inégalités sociales ne peuvent pas se réduire sans des effectifs convenables en maternelle.

Comment accueillir les enfants dignement et avec toute la bienveillance si chère à nos nouveaux programmes lorsque les effectifs dépassent 25 élèves dans les classes, d'autant plus dans le cadre d'un grand plan de scolarisation des TPS ?

La FSU a demandé, unitairement, un éclaircissement de la terminologie du terme de « dispositif de moins de trois ans ». En effet, le mode de calcul opéré par l'administration ne permet pas un accueil des TPS sous cette forme, pour nous, l'appellation est un affichage galvaudé. Si nous pouvons constater des ouvertures en maternelle qui permettent, en effet, une scolarisation convenable des plus jeunes, cela ne peut s'apparenter, pour la grande majorité des cas, à l'étiquetage d'un dispositif.

Une attention a été portée, après commission, sur les écoles disposant d'une ULIS, bien qu'aucune ouverture définitive de poste ne soit pour l'instant actée.

L'enseignement bilingue reste parfois malmené lui aussi.

Dans plusieurs écoles bilingues basques, les seuils de l'OPLB ne sont pas respectés pour entériner des ouvertures. Il reste encore des écoles où l'organisation du bilinguisme n'a pas été entendue par l'administration maintenant un déséquilibre en français.

Un seul projet immersif bénéficie de moyen supplémentaire pour son installation- faute de ressource...

Quant à l'enseignement de l'occitan, la FSU déplore que cette année encore, l'ouverture de nouveaux dispositifs se fait au détriment des implantations existantes où les effectifs dépassent parfois 29 élèves dans les classes, où l'ouverture dépendra de la ressource humaine.

Des seuils de réouverture restent trop élevés avec des attendus à 81 pour 4 classes ou 28 pour 2.

Suite aux débats, le DASEN a pris en compte plusieurs modifications de mesures. Toutefois, il reste pour nous des situations tendues. Aussi, lors du vote consultatif, la FSU 64 s'est abstenue. Ces mesures restent des propositions dans l'attente du CDEN du lundi 13 février.

N'hésitez pas à nous faire part de vos actions éventuelles !!

## Les modifications suite au CTSD

### Annulation de fermeture

- Ayherre (annulation de toutes les mesures proposées)
- Pau Stanislas Lavigne
- Rivehaute

### Fermeture devenant révisable

- Idekia Ustarritz à 130
- Ger à 130
- Billère Lalanne à 156
- Biron à 81

### Modification de fermeture

- Moncayolle
- Sainte Engrâce (le seuil est à 6)
- Ahetze ( -05 au lieu de -1)
- Biarritz Reptou (-0.5 en français au lieu de -1 ) et rien en basque (au lieu + 0.5)

### Ouverture conditionnelle devenant effective

- Bassussarry 0.5
- PMQC 0.5 à Loubieng et Puyoo
- Bayonne (poste pour une maternelle, lieu non défini)
- 

### Nouvelle ouverture

- Lons Perlic mat
- Garlin mat (0.5 oc conditionnelle si ressource humaine)
- Bayonne Ferry mat 0.5 basque

*Ces mesures restent provisoires dans l'attente du CDEN du lundi 13 février*

